

L'Année internationale de la jeunesse, que doit faire le Québec?

Voilà que l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé l'année 2010-2011 comme l'*Année Internationale de la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle*, et cela à partir du 12 août 2010. Le Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ), ajoutant sa voix à celle de l'ONU, profite de cette occasion pour inviter les organisations de jeunes, les institutions et les États canadiens et québécois à promouvoir des initiatives et des activités liées à cette proclamation. À défaut de s'attendre à autre chose du gouvernement canadien qu'à une « politique en matière de justice applicable aux jeunes », nous nous adressons plus particulièrement au gouvernement québécois et au premier ministre Jean Charest, responsable des dossiers jeunesse, afin qu'il nous fasse part rapidement de ce qu'il compte mettre en œuvre pour assurer la meilleure contribution du Québec à cette Année de la jeunesse.

Il faut rappeler que lors du dernier budget, le gouvernement québécois a aboli le Conseil permanent de la jeunesse, le seul organisme de l'appareil gouvernemental dirigé par et pour des jeunes. Ce sont vingt-cinq ans de recommandations et de consultations qui se voient directement reléguées aux oubliettes. À cette décision, s'ajoute le risque de l'affaiblissement des espaces où les jeunes prennent la parole pour exprimer leur pensée. En effet au Québec, l'appauvrissement des organismes des jeunes et des regroupements jeunesse atrophie leur mobilisation et leur prise de position dans des thèmes comme les changements sociaux et l'engagement citoyen.

Malgré cette situation, cela n'empêche pas des jeunes impliqués dans un organisme comme le BCJ, qui fête ses 40 ans en 2010, d'exprimer leurs revendications précises quant à leur lecture de la situation actuelle et à leur avenir. Ces jeunes sont des citoyens et des citoyennes actif-ve-s et engagé-e-s et ont de nombreuses recommandations à soumettre au gouvernement sur différents sujets qui les touchent directement. Par exemple, ils voudraient parler de l'accès et du développement du logement social, du profilage social et racial des jeunes, de l'homophobie, de l'éducation et de la privatisation des services sociaux.

Ces jeunes suggèrent de réfléchir sur leurs possibilités à s'autodéterminer, à s'exprimer et à penser leur futur dans le cadre actuel. Ils croient nécessaire d'avoir un regard historique sur l'évolution et la place des jeunes dans notre

société afin d'être de meilleurs citoyens et citoyennes, ce qui implique, à leur avis, de pouvoir agir dans une position égalitaire. Pour ce faire, ces jeunes proposent la création de plus d'espaces démocratiques où il leur sera possible de penser à leur avenir, de l'inventer en fonction de ce qu'ils sont et de ce qu'ils désirent être, de s'exprimer sur ce qu'ils considèrent comme les enjeux importants pour le bien-être et le futur de notre société.

Aussi et pourquoi pas, ces jeunes voudraient que le Québec « brille parmi les meilleurs États » en se dotant, le plus rapidement possible, d'une politique jeunesse qui soit autant une vision d'avenir pour les jeunes que la transmission des idéaux de paix, de liberté, de progrès et de solidarité, tel que proposé par l'ONU. Par la voix du premier ministre, l'État affirme que par ses différentes missions, il a fait de la jeunesse une priorité. Est-ce que cela est vrai? Quelle est à présent sa stratégie? Comment ces missions, ces plans se traduiront-ils sur le terrain?

Le **Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ)** est un organisme d'action communautaire autonome qui œuvre auprès des jeunes de 14 à 25 ans depuis 1970. Pour plus de renseignements :

Gilles Tardif
Coordonnateur au BCJ
514-274-9887
bcj08@cooptel.qc.ca
www.bcj14-25.org